ESSAIS, ANALYSES & INSPECTIONS TECHNIQUES

Vérificateur E.V.E. :	C.SAMMON
Signature du vérificateur :	*E.V.E Risques Industriels* *B.P. 20 - 68420 HERRLISHEIM* *0389864361*

RAPPORT D'INTERVENTION

Rapport d'intervention N° :	**EDT-PER/60189**
Entreprise concernée :	**SUEZ EAU France SAS** **17 Rue Guy de Place** **68800 VIEUX-THANN**
Chargé d'affaire :	*M. RITTER*

Date de la visite :	**24/06/2022**		
Nature de l'intervention :	*Vérifications périodiques d'équipements de travail*		
Périodicité :	6 mois		
Lieu d'utilisation :	Divers chantiers		
Matériel contrôlé :	*Pelle hydraulique sur pneus*		
	LIEBHERR	**A910C**	**WLHZ150SPZK102796**

Note importante :	Pour tout renseignement s'adresser à :
Les rapports de vérification doivent être annexés au registre de sécurité (électricité et levage). Pour les appareils de levage montés sur véhicule, une copie de rapport doit-être tenue à disposition au poste de conduite.	E.V.E Risques Industriels BP 20 68420 HERRLISHEIM Tel 03 89 86 43 61

IDENTIFICATION			Qté	1
Nature de l'appareil	Pelle hydraulique sur pneus			
Marque	LIEBHERR	Capacité de levage :		2400 KG
Référence	WLHZ150SPZK102796	Compteur horaire :		2535
Type/Modèle/Puissanc	A910C 75KW	Affectation :		
Lieu d'utilisation	Divers chantiers			
Porteur				

Date mise en service		Dates d'épreuves :	
dans l'établissement	2018	dernières épreuves	NR
à l'état neuf	2018	avant mise en serv.	NR
		(Appareil marqué "CE")	OUI

MISSION 1-Vérification générale périodique

REFERENCES REGLEMENTAIRES

X	Arrêté du 5 mars 1993 (Ministère du Travail)
X	Arrêté du 1er mars 2004 (Minsitère du travail et de l'agriculture)
	Arrêté du 24 juin 1993 (Ministère de l'Agriculture)

NATURE DES VERIFICATIONS EFFECTUEE

		Qté
Nature	Examen d'état et essais à vide	1
	Essais en charge	1
	Essais de limiteurs de sollicitations	
Levée auxiliaire		
	Examen d'état et essais à vide	
	Essais en charge	

CONDITIONS DE VERIFICATIONS

Référence : Article 3 de l'arrêté du 5 mars 1993

Eléments ou dispositifs essayés	Conditions de réalisation des essais
Mécanismes de translation	Sur chantier godet remplit de tout venant en grande vitesse

1. Mécanismes - 2. Frein de service - 3. Frein de stationnement - 4. Frein de secours -
5. Indicateur de moment - 6. Indicateur de charge

Référence : Article 6 de l'arrêté du 1er mars 2004

Dispositifs soumis à essais en charge	Charges de références	Charge d'essai disponible
Mécanismes participant au levage	2400 KG	1500 KG

1. Mécanismes participant au levage - 2. Limiteur de charge -
3. Limiteur de moment - 4. Levée auxiliaire

Abaque de charges: 2400 KG à portée de 2.00 m
1000 KG à 7,00 m

REMARQUES
0
0

RESULTATS DE LA VERIFICATION En date du : 24/06/2022

X	Aucune anomalie décelée
	Anomalies constatées : cf. "Remarques"
	Mise à l'arrêt conseillée
	Vérification non réalisée
	Essais insuffisants : cf. "Remarques"

PARTICULARITE DE L'APPAREIL

Courses approx. (en m) — Levage : _____ Portée : _____

Usage particulier — Engin utilisé en levage

1-Configuration — Engin équipé d'une pelle rétro
Engin équipé d'une lame

DONNEES DE REFERENCES :

Appareil équipé d'une cabine résistant au retournement et aux chutes d'objets. Détection de la présence du conducteur en cabine par abaissement d'un bras combinateur. Commande de l'ensemble à l'aide de combinateurs du côté gauche et droit du conducteur à retour automatique au point neutre. Eclairage de la zone de travail par projecteurs sur la cabine.

VERIFICATIONS

	Liste des éléments soumis à vérification	Etat Art.	Essai Art.
	EQUIPEMENT MECANIQUE		A.05/03/93
X	Dispositifs assurant la stabilité, contrepoids	3a	3b,3c
X	Chassis porteur, faux chassis	3a	
X	Ossature et mécanisme de travail et de transmission	3a	3b,3c
	MECANISMES PARTICIPANT AU LEVAGE		A. 01/03/04
X	Freins ou dispositifs de mise et de maintien à l'arrêt	9b	6c
	Dispositifs contrôlant la descente des charges	9c	6b

Câble et chaîne de charge Nature	Fonction	Pas (mm)	D (mm)	Rru (daN)	9.h

X	Equipements de préhension	9.g	
	Poulies de mouflage et de renvoi, antidégorgement	9.d	
	DISPOSITIFS DE PROTECTION ET PROTECTEURS		A. 05/03/93
X	Grillages, carters, capots.....fixes ou mobiles	3a	3c
	POSTES DE TRAVAIL		A. 05/03/93
X	Extincteur, postes de conduite, moyen ou issue de secours	3a	3b,3c
X	Signalisation, affichage, organes de service	3a	3b,3c
X	Dispositifs d'arrêt normal, général, d'urgence	3a	3b,3c
X	Eclairage des postes et de la zone de travail	3a	3b,3c

REMARQUES

0

0

DISPOSITIFS ASSOCIES A LA MOBILITE DE L'ENGIN		A. 05/03/93	
X	Mécansimes de translation et de direction	3a	3b,3c
	Signalisationd'évolution sonore ou visuelle	3a	3b,3c
X	Roues, pneumatique, chenilles	3a	3b,3c
X	Freins de service, de stationnement, de secours	3a	3b,3c

Dispositifs de contrôle de l'amplitude des mouvements :

MOUVEMENTS COUCOURANT AU TRAVAIL	Nbre FdC.	Nbre Surc.	A. 05/03/93	
			3a	3c

MOUVEMENTS CONCOURANT A LA FONCTION LEVAGE (AGRICULTURE) — A.01/03/04

1-Levage		9f	6b
2-Relevage			
3-Levage auxiliaire			

Dispositifs de contrôle de survitesse	Valeur nominale	Valeur limite	Valeur mesurée	A. 01/03/04	
				9f	9b

DISPOSITIFS DE PROTECTION DIVEF — A. 05/03/93

Associés à la fonction travai

X	Limiteur de pression	3a	3b,3c
X	Détecteur présence	3a	3b,3c
	Barre sensible anti-écrasement	3a	3b,3c

Associés à la fonction levage : — A. 05/03/93

X	Limiteur de pression	9f	6b

ENERGIES — A. 05/03/93

X	Organes de coupure, de séparation et de condamnation	3a
	Circuits et composants électriques	3a
	Protections contres les contacts directs, mise à la terre	3a
X	Circuits et composants hydrauliques, étanchéité	3a
	Circuits et composants pneumatiques, étanchéité	3a

Carnet de maintenance informatique

REMARQUES
0
0

ENGINS DE CHANTIER A CONDUCTEUR PORTE

DOMAINE D'APPLICATION

Cette annexe concerne notamment les engins ci-après cités :

Appareils de terrassement, tels que pelles, chargeuses-pelleteuses, chargeuses, non spécialement aménagés
Les plates-formes suspendues à niveau variable (échafaudage volant, lave-façade).
pour le levage des charges
Machines mobiles d'extraction, de terrassement, d'excavation du sol, telles que pelles à câbles sur chenilles ou sur pneumatiques, draglines, pelles hydrauliques, excavateurs à godets, bouteurs, décapeuses, chargeuses, chargeuses-pelleteuses, moto-basculeurs, tombereaux, niveleurs,...
Matériel pour la construction des routes, compacteurs, fraiseuses, trancheuses
Matériel pour la pose de canalisations, tracteur poseur de canalisations (piper-layer),...
Machines de battage et d'arrachage, de palplanches
Machines de forage par percussion ou par rotation.

Nota : Pour les engins non visés par l'arrêté du 01/03/2011, le seul référentiel est constitué de l'arrêté du 05/03/1993 complété par l'arrêté du 04/06/1993 ou l'arrêté du 24/06/1993 lorsqu'il s'agit d'engins utilisés dans le secteur agricole.

	OBJET	NATURE					MODE			
		Etat (a)	Fonctionnement	Présence	Réalisation	Examen de montage et d'installation	Examen visuel	Appréciation dimensionnelle	Essai de fonctionnement	Manoeuvre
1	**ACCES INSTALLES A DEMEURE**									
1.1	Accès au(x) poste(s) de conduite	X		X	X		X	X		
1.2	Autres accès pour entretien , vérification	X			X		X	X		
2	**CHASSIS - PORTEUR (fixe ou mobile)**									
2.1	Châssis (traverses, longerons)	X					X			
2.2	Organes de roulement (pneumatiques, chenilles)	X					X			
2.3	Stabilisateurs	X	X				X		X	
2.4	Blocage de suspension	X	X				X		X	
2.5	Maintien en position route des extensions de stabilisateurs	X	X	X(38)			X		X	
3	**CHARPENTE**									
3.1	Ossature - Tourelle	X					X			
3.2	Flèche - Bras - Balançier	X					X			
3.3	Contrpoids (fixations)	X					X			
3.4	Mâts - Echelles (assemblages, liaisons)	X					X			
4	**SOURCE D'ENERGIE**									
4.1	Equipements et canalisations (1)	X					X			
4.2	Protection des pièces nues sous tension (1)	X					X			
5	**ECLAIRAGE INCORPORE A L'APPAREIL**									
5.1	Eclairage de la zone de travail	X	X				X		X	
5.2	Eclairage de l'accès au(x) poste(s) de conduite	X	X				X		X	
5.3	Autres éclairage ou signalisation incorporés à l'appareil (21)	X	X				X		X	
6	**POSTE(S) DE CONDUITE**									
6.1	Constitution - Fixations - Plancher	X					X			
6.2	Protection contre les chutes de hauteur (6)	X		X	X		X	X		
6.3	Protection du conducteur (toit, FOPS, ROPS)	X					X			
6.4	Visibilité (vitrage, essuie-glaces, rétroviseur)	X	X				X		X	
6.5	Chauffage	X					X			
6.6	Extincteur sur l'appareil ou sur site			X			X			
6.7	Siège	X					X			
6.8	Ceintures de sécurité	X					X			
6.9	Eclairage	X	X				X		X	
6.10	Protection des organes mobiles accessibles du poste de conduite	X		X			X		X	
7	**ORGANES DE SERVICE ET DE MANŒUVRE**									
7.1	Mise en marche - Arrêt normal - Sélecteur	X	X	X			X		X	X
7.2	Interdiction d'emploi (appareils mobiles)	X	X	X			X		X	X
7.3	Indentification des organes de service	X		X			X			
7.4	Retour automatique au point neutre		X	X					X	X
7.5	Protection contre les manœuvres involontaires		X						X	X

	OBJET	NATURE					MODE			
		Etat(a)	Fonctionnement	Présence	Réalisation	Examen de montage et d'installation	Examen visuel	Appréciation dimensionnelle	Essai de fonctionnement	Manoeuvre
7.6	Autres arrêts accessibles (urgence)	X	X				X		X	X
7.7	Avertisseur sonore, lumineux		X						X	
7.8	Indicateur (22)	X					X			
7.9	Commandes à distance	X							X	
8	**SUSPENTES - TAMBOURS - POULIES - DISPOSITIFS DE PREHENSION**									
8.1	Suspentes (câbles ou chaînes)	X					X	X		
8.2	Attaches	X			X		X			
8.3	Tambours - Poulies - Noix - Pignons	X					X	X		
9	**MECANISMES**									
9.1	Groupes moto-réducteurs	X	X				X		X	
9.2	Organes de transmission - Accouplements	X	X				X		X	
9.3	Vérins et canalisations	X	X				X		X	
9.4	Freins des mouvements concourant au levage		X						X	
9.5	Limitation de la vitesse (absence d'emballement)		X						X	
9.6	Frein du mouvement d'orientation		X						X	
9.7	Freins du mouvement de translation		X						X	
9.8	Freins d'immobilisation hors service	X	X						X	
9.9	Freins d'immobilisation en translation	X	X						X(17)	
9.10	Autres freins (secours, sécurité)		X(41)						X	
9.11	Frein de secours (translation)		X(41)						X	
9.12	Protection des organes mobiles de transmission	X		X			X		X(53)	
10	**DISPOSITIFS DE SECURITE**									
10.1	Limiteurs de course des mouvements concourant au levage		X	X					X	
10.2	Autres limiteurs de course, hors course		X						X	
10.3	Sécurité de siège ou dispositif équivalent		X						X	X
10.4	Dispositifs de blocage des éléments mobiles en position route ('autres que les extensions de stabilisateurs)	X	X	X			X		X	
10.5	Dispositifs d'immobilisation et d'arrimage (transport)	X					X			
11	**ACCESSOIRES – OUTILS**									
11.1	Dispositif d'attache rapide : dispositions de protection contre le déverrouillage involontaire	X	X		X		X		X	
11.2	Accessoires - Outils	X					X			
12	**PRESCRIPTIONS DIVERSES**									
12.1	Affichage de la capacité des outils	X		X			X			
12.2	Consignes de sécurité (lisibilité)(52)	X					X			
12.3	Capacité des équipements interchangeables	X		X			X			

1 Les moyens de prévention contre les risques d'origine électrique doivent, faire l'objet des vérifications spécifiques prévues par la réglementation applicable aux installations électriques.

6 Limitée aux risques de chute de l'opérateur à partir du poste de conduite.

17 Pour les appareils montés sur véhicule porteur routier, la vérification des freins du véhicule porteur est exclue de la mission : voir le rapport de contrôle technique du véhicule.

21 Les éclairages incorporés dans des armoires sont exclus de la vérification.

22 Vérification limitée à l'état de fonctionnement apparent, si existence.

38 Présence obligatoire d'un verrouillage mécanique :
dans le cas d'extensions manuelles
en l'absence de dispositifs normalement fermés au repos dans le cas d'extensions articulées hydrauliques sujettes à un déplacement dans un plan vertical en position route.
La présence d'un verrouillage mécanique en position route n'est pas requise dans le cas d'extensions mues mécaniquement à déplacement horizontal.

41 L'essai de fonctionnement n'est réalisé qu'en présence et sous la direction d'un représentant qualifié du fabricant.

52 L'examen du contenu des consignes, lorsqu'elles existent, est exclu de la prestation.

53 Cas des protecteurs mobiles